

## 5 En 2024, le résultat technique en santé s'est redressé et est redevenu positif

En 2024, le résultat technique en santé s'est redressé et est redevenu globalement positif : il s'est établi à 1,6 % des cotisations collectées hors taxe, après avoir été négatif en 2023 (-0,4 %). Le résultat technique des organismes complémentaires avait été quasiment nul en 2021 et 2022, après des résultats techniques supérieurs entre 2017 et 2020 (+1,3 % des cotisations en 2017, +1,2 % en 2018 et 2019 et +1,7 % en 2020).

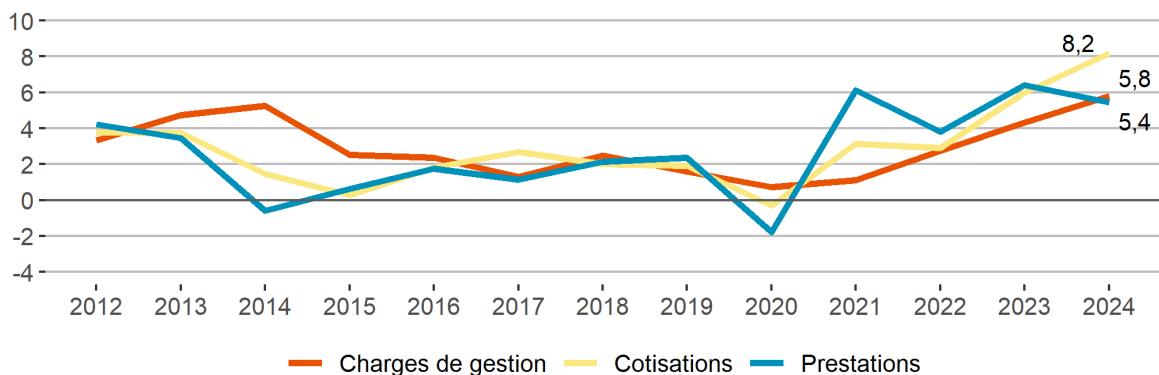
Les contrats collectifs se caractérisent par des résultats techniques globalement négatifs ; depuis 2011, leur déficit fluctue entre 1,9 % et 4,3 % des cotisations. Les contrats individuels dégagent un excédent technique, compris entre 2,7 % et 7,1 % depuis 2011.

### 5.1 Pour la première fois depuis 2020, les cotisations collectées ont augmenté davantage que les prestations versées en santé en 2024

En 2024, les prestations versées en santé par les organismes complémentaires ont augmenté de 5,4 %, soit moins que les cotisations collectées en santé, qui ont augmenté de 8,2 %. Depuis 2020, c'est la première année que les prestations versées augmentent moins que les cotisations collectées. Les charges de gestion des contrats en santé ont augmenté de 5,8 % en 2024, au rythme le plus élevé depuis 2012.

**Graphique 5.1 – Évolution des déterminants du résultat technique en santé, entre 2011 et 2024**

Évolution en %



**Lecture :** En 2024, les charges de gestion des organismes complémentaires ont augmenté de 5,8 %.

**Champ :** Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

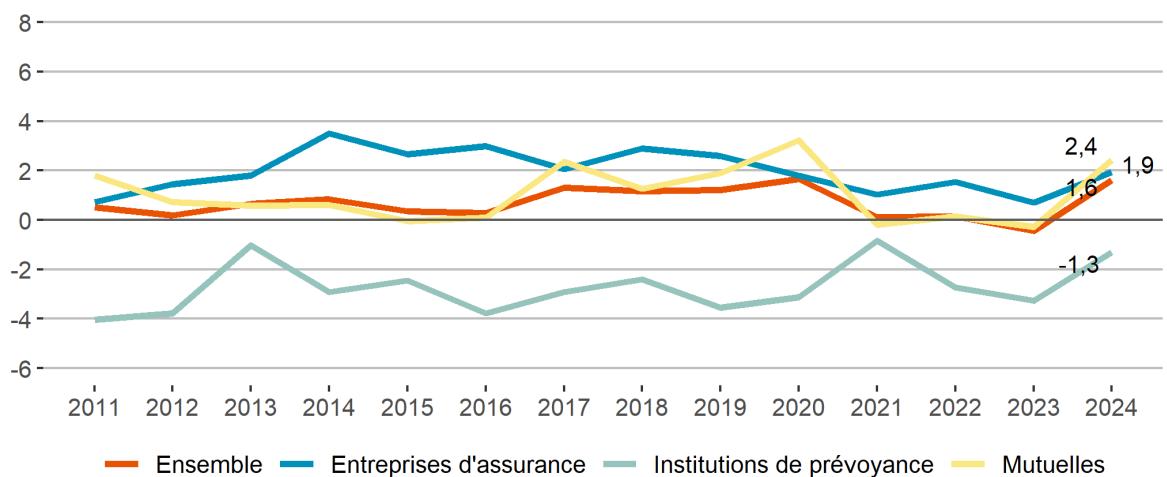
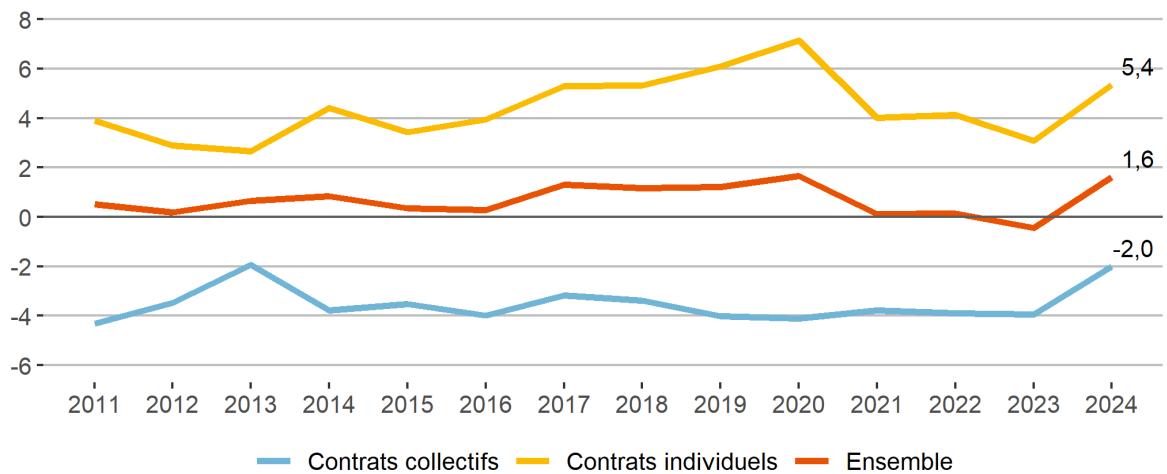
**Source :** ACPR, calculs DREES.

### 5.2 Les résultats techniques des contrats individuels comme des contrats collectifs se sont nettement améliorés en 2024 par rapport à 2023

Depuis 2011, les contrats collectifs sont globalement déficitaires, « ce qui contraint les organismes à compenser ce déficit technique par des produits financiers afin de maintenir leur rentabilité globale » (ACPR, 2016). En moyenne en 2024, leur résultat technique s'est établi à -2,0 % des cotisations, un niveau supérieur à celui de 2023 (-3,9 %) et proche de son plus haut depuis 2011 atteint en 2013 (-1,9 %). À l'inverse, les contrats individuels continuent de dégager en moyenne des excédents. En 2024, le résultat technique de ces contrats s'est élevé à +5,4 % de leurs cotisations, un niveau supérieur à celui de l'année 2023 (+3,1 %).

### Graphique 5.2 – Résultat technique en santé entre 2011 et 2024

En % des cotisations collectées



**Lecture :** En 2024, le résultat technique en santé des mutuelles s'est établi à 2,4 % de leurs cotisations.

**Champ :** Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

**Source :** ACPR, calculs DREES.

### 5.3 En 2024, le résultat technique sur l'activité santé est en hausse pour tous les types d'organisme

En 2024, les cotisations des mutuelles ont augmenté davantage que leurs prestations, à tel point que leur résultat technique, légèrement négatif en 2023 (-0,3 % des cotisations), est redevenu nettement positif (2,4 % des cotisations). Comme pour les entreprises d'assurance, la hausse du résultat technique des mutuelles provient tant de leurs contrats individuels, dont le résultat a progressé de 2,8 % en 2023 à 5,9 % en 2024 que des contrats collectifs (-4,5 % en 2024 après -6,3 % en 2023, graphique 5.3).

Les institutions de prévoyance restent déficitaires sur leur activité santé, avec des pertes de 1,3 % des cotisations collectées hors taxe en 2024. Ce résultat technique négatif l'est toutefois moins qu'en 2023 (-3,3 % des cotisations), notamment parce que les cotisations des institutions de prévoyance ont augmenté plus fortement que leurs prestations en 2024. Les institutions de prévoyance sont déficitaires depuis plusieurs années en raison de leur spécialisation sur l'activité collective. Les déficits en santé